



École Sainte Bernadette – Saint Joseph
68, rue du Général de Gaulle
59310 LANDAS

Tél Sainte Bernadette : 03.20.79.11.48

Tél Saint Joseph : 07.85.40.95.38

Mail : st-bernadette-st-joseph.landas@wanadoo.fr

Site : <http://ecole-stebernadette-stjoseph-landas.fr>

PROCOLE SANITAIRE

Principes généraux

Le protocole sanitaire repose sur 5 fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique ;
- L'application des gestes barrière ;
- La limitation du brassage des élèves ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels utilisés ;
- La formation, l'information et la communication.

Application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans ce document doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le respect des gestes barrière fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge des enfants ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Ce document a pour objet de garantir les conditions sanitaires pour permettre le retour des élèves en classe. La réussite de ce retour dépend de la mise en place et du respect de ces 5 fondamentaux. Elle dépend donc de tous les acteurs de l'école.

1- Le rôle des parents

Les parents doivent tenir un rôle essentiel dans le retour de leur enfant dans l'école. Ils s'engagent, notamment :

- À ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille (température, toux, éternuements, fatigue, perte de l'odorat, écoulement nasal, maux de gorge, diarrhée, courbatures) ;

- À prendre la température de de leur enfant avant le départ pour l'école ;
En cas de symptômes évocateurs ou de fièvre supérieur à 37,8 °C, l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.
- À venir, au plus vite, chercher leur enfant à l'école si celui-ci présente des signes évocateurs du COVID-19 (température, toux, éternuements, fatigue, perte de l'odorat, écoulement nasal, maux de gorge, diarrhée, courbatures) ;
- À vêtir leur enfant de telle manière à ce qu'il puisse être autonome ;
- À respecter les horaires d'accueil et de sortie mis en place dans le planning pour la sécurité de tous ;
- À respecter les zones délimitées pour l'accueil et le retour des enfants ;
- À éviter les attroupements ;
- À porter un masque lorsqu'il pénètre dans la cour de l'établissement ;
- Pour les RDV chez les orthophonistes, psychologues, psychomotriciennes, il est demandé aux parents de garder l'enfant pour la demi-journée. Les adultes responsables des groupes ne pourront s'absenter pour ouvrir les portes de l'école.
- À soutenir l'action éducative et pédagogique de l'établissement.

2- Les comportements attendus des élèves

- Le lavage des mains : Il est recommandé de se laver systématiquement les mains :
 - Avant d'arriver à l'école chez soi,
 - Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué,
 - Avant et après avoir mangé,
 - Après être allé aux toilettes.
- Éternuer dans son coude.
 - Utiliser un mouchoir à usage unique (chaque enfant devra avoir ses mouchoirs personnels).
Pour se moucher, il est conseillé d'utiliser un mouchoir à usage unique, de jeter immédiatement le mouchoir à la poubelle puis de se laver les mains.
- Le port d'un masque n'est pas obligatoire à l'école.
- La distance entre chaque personne en classe, aux toilettes et dans la cour de récréation.
Il faut maintenir une distance d'au moins un mètre entre deux personnes, lors de l'entrée, en classe, dans la cour de récréation, aux toilettes, lors des sorties, etc.
- Les échanges de matériel, d'objets personnels sont interdits.

3- Le rôle de l'établissement scolaire

L'établissement apporte sa contribution en mettant en place les conditions les meilleures en matière d'hygiène, de sécurité et de bien être.

Il est important de rappeler, ici, que la distanciation physique (1 mètre entre chaque personne) sera difficile à faire appliquer aux enfants de tout âge lors des récréations et lors des activités pédagogiques dans les classes maternelles.

- Mise à disposition de savon liquide dans les toilettes et dans les classes ;
- Mise à disposition de serviette en papier jetable pour s'essuyer les mains dans les toilettes et dans les classes ;
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans les classes ;
- Désinfection des locaux tous les soirs et pulvérisation d'une solution désinfectante le midi ;
- Désinfection des toilettes le midi et nettoyage le soir ;
- Mise en place d'un planning pour chaque groupe d'enfants ;
- Réaliser des marquages au sol pour matérialiser la distanciation physique (entrée des parents, allée à l'entrée de l'école, rang devant les classes, rang devant les toilettes).

4- Le rôle des personnels

- **Le respect des gestes barrière.**
Chaque membre du personnel doit respecter les gestes barrière. C'est par l'exemple que nous réussirons à éduquer les élèves sur ce point.
- **Le port du masque** « grand public » fourni par le ministère de l'éducation nationale est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Il est obligatoire tout le temps en classe maternelle.
- **La prise de température de chacun.**
De même que les élèves, chaque adulte prendra sa température quotidiennement. En cas de signes évocateurs du COVID-19, il restera chez lui.
- **Désinfecter les tables, les chaises, les poignées de portes, ...**
- **Ventiler les locaux.**
- **Faire respecter, au mieux, les gestes barrière et la distance d'un mètre entre les enfants dans toutes les activités.**
- **Les enseignants, assurent la continuité pédagogique, au mieux, puisqu'ils sont tous présents dans l'école et responsables d'un groupe.**
Un temps d'autonomie en présence de l'adulte (lecture, activités individuelles) pour les enfants sera prévu chaque après-midi pour permettre aux enseignants de préparer et de mettre le travail en ligne pour les enfants qui restent à la maison.

5- Le planning des groupes

- Ce planning a été élaboré à partir de l'enquête renseignée par les parents.
- Les enfants sont répartis par groupe de 15 pour les classes élémentaires et par groupe de 10 pour les classes maternelles.
- Il est élaboré pour toute la période jusqu'aux vacances scolaires.
- Il pourra être modifié par l'établissement.
- Il tente d'éviter au maximum le brassage des élèves.
- À chaque groupe d'enfants, est attribué un ou deux adultes, un local et un emploi du temps.
- Cette stabilité des groupes contribue à la limitation du brassage des élèves.
- Ce planning prévoit les horaires d'accueil, de récréation, de passage aux toilettes, de repas, de sortie afin d'éviter le brassage des enfants.

Il est impératif que les parents respectent les horaires indiqués.

6- Les récréations

- Les enfants doivent profiter du temps de récréation pour aller aux toilettes et se laver les mains.
- Les jeux de balle, les trottinettes, les jeux nécessitant un contact physique seront interdits.
- Les enfants doivent rester dans la cour qui leur est attribuée sur le planning.

7- Les toilettes

- Certains toilettes ou urinoirs seront condamnés pour respecter la distanciation physique.
- Les enfants pourront se rendre dans les toilettes individuellement, les autres attendront à l'extérieur en respectant la distanciation physique.

8- La restauration

- Chaque enfant devant manger à l'école amènera, le matin, son pique-nique (pas de réchauffe) dans un sac isotherme (les parents fourniront les couverts, le verre, l'assiette, l'eau et une serviette de table jetable).
- Le repas sera pris dans la classe afin de limiter le brassage des élèves.

9- La sieste si accueil des TPS-PS

- Pour le temps de sieste, tous les objets personnels (sac de couchage, tétine et doudou) restent à l'école jusqu'aux vacances d'été.

10- La garderie

- Nous ne pouvons accueillir que 10 élèves en maternelle et 15 en élémentaire par adulte et par local.
- Si vous ne l'avez pas fait dans l'enquête, vous devrez inscrire votre enfant à la garderie, la veille, pour le lendemain par mail auprès du chef d'établissement.
- D'après l'enquête, une garderie le matin à Saint Joseph suffira. Les enfants des classes élémentaires seront amenés, à pied, par un personnel OGEC.
- Par contre le soir, une garderie à Saint Joseph et une garderie à Sainte Bernadette fonctionneront.
- Les parents, couverts d'un masque, entreront dans la cour de récréation et attendront leur enfant à l'extérieur.

11- La formation

- Les enseignants et le personnel OGEC sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.
- Les parents sont informés clairement par le site internet de l'école, des dispositions mises en œuvre pour permettre cette reprise dans les meilleures conditions.
- Les élèves, dès le jour de la rentrée, bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière.

12- En cas d'infection par le COVID

- Si un enfant présente des symptômes évocateurs du COVID -19, il sera isolé avec un masque.
- Les parents seront prévenus par téléphone et viendront le chercher rapidement.

Ce document a pour objet de garantir, au mieux, les conditions sanitaires pour permettre le retour des élèves en classe.

Les parents, en confiant leur enfant à l'établissement, sont conscients des limites quant au respect du protocole sanitaire de la part des enfants (respect des gestes barrière et respect de la distanciation physique difficile à faire appliquer auprès des enfants).